



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 11 mars 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2021**

--- oOo ---

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS, M. PIQUER JONQUIERE, Mmes ZELLER (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN, CHAPUIS, MM. BRUEY, DARRIBEYROS, DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n° 6

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Désignation de membres du Conseil municipal dans des organismes divers, commissions ou représentations

Considérant la demande de démission de Mme COUDROY Sophie 1er adjoint au Maire, acceptée par Mme la Préfète en date du 5 mars 2021, il y a donc lieu de désigner un remplaçant dans des organismes divers, commissions ou représentations.

M. le Maire propose à l'assemblée de désigner les représentants de la commune comme suit :

SYNDICAT MIXTE ALPI :

Titulaire : Mme REBECHE I.
Suppléant : Mme ZELLER C.

SYDEC :

Titulaire : M. BROQUERES J-F.
Suppléant : M. BRUEY S.

Syndicat Mixte du Bassin versant de la Midouze :

Titulaire : Mme CHAPUIS S.

Correspondant Défense :

Titulaire : M. FAUVEL R.

Correspondant Plan Communal de Sauvegarde :

Titulaire : M. LAFOURCADE P.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



Conservatoire des Landes :

Titulaire : Mme LAPORTE L.
Suppléant : Mme COURROS E.

Arbre à Pain :

Titulaire : M. BRUEY S.

Représentant de la commune au CNAS :

Titulaire : M. DAUBA O.

CT-CHSCT de la Commune :

Titulaires (4 : 3+1) : M. GOSSELIN P. Mme COURROS E. Mme REBECHE I.
M. GARRIDO C.
Suppléants (4 : 3+1) : M. LAFOURCADE P. M. MAULNY V. M. FAUVEL R.
M. LAMOTHE E.

Maison de Retraite « Gérard MINVIELLE de TARTAS » :

Titulaires (2) : Mme ZELLER C. Mme COURROS E.

Conseil Administration Collège Jean Rostand de TARTAS :

Titulaire : Mme REBECHE I.
Suppléant : M. MAULNY V.

Groupe scolaire JULES FERRY – conseils d'école :

Titulaire : Mme REBECHE I.
Suppléant : Mme PARTOUCHE-SEBBAN A.

Conseil Administration Ecole St-Joseph de TARTAS :

Titulaire : Mme REBECHE I.

Harmonie Municipale de TARTAS :

Titulaires (4 : 3+1) :
M. GOSSELIN P. Mme LAPORTE L. Mme CHAPUIS C.
M. DEGOS D.

Foyer des Jeunes de TARTAS :

Titulaires (3 : 2+1) :
M. GOSSELIN P. M. LAFOURCADE P.
M. DUBOS P.

Pour information, ont été proposées auprès de la CCPT, les personnes ci-après :

Pays Adour Chalosse TURSAN :

Titulaire : M. BROQUERES J-F.

Office du Tourisme :

Titulaire : M. DARRIBEYROS P.

SIMAL :

Titulaire : Mme CHAPUIS C.

Centre Intercommunal d'Action Sociale :

Titulaire : Mme COURROS E.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



SIETOM de CHALOSSE :

Titulaire : M. BRUEY. S

Pour Information représentation dans les commissions de la CCPT pour la commune

Au respect de la représentation proportionnelle, M. le Maire indique que la commune doit désigner 12 représentants. Il indique que 10 élus représenteront la liste majoritaire, et 2 élus pour la liste minoritaire.

Commission Urbanisme Habitat

Mmes COURROS E. et ZELLER C.

Commission Culture et Tourisme

M. DARRIBEYROS P. et Mme HERDUAL L.

Commission Voirie et Travaux

MM. DAUBA. O. et GOSSELIN P.

Commission Enfance et Jeunesse

Mmes REBECHE I. et LAPORTE L.

Commission Développement Economie et Mutualisation

Mme THIEBLIN H. et M. LAFOURCADE P.

Commission Environnement et Gestion des milieux aquatiques

M. BROQUERES J-F. et Mme DEGOS D.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la désignation des représentants de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.